

CABINET

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE

listant les documents utiles à l'établissement de l'état des risques de la commune de Chaourse

LE PREFET DE L'AISNE

VII le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 28 août 2006,

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er:

La commune de **CHAOURSE** fait partie du plan de prévention du risque inondation des vallées de la Serre et du Vilpion approuvé le 9 juin 2008 pour le secteur vallée de la Serre dans sa partie Amont. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 9 juin 2008
- le porter à connaissance

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

Article 2:

L'arrêté du 28 août 2006 est abrogé

Article 3:

La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet, directeur de cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 18 JUIL. 2008

rour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet,

Directeur de Cabinet

Sylvain HUMBERT



Commune de Chaourse

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	du	18 juillet 2008		
tuation de la comm	une au regard d'un ou plusie	urs plans de préventi	on de risq	ues naturels prévisibles [l
La commune est situ	ée dans le périmètre d'un PF	²R'n		oul X non
approuvé	Carlot and the second	9 juin 2008	aléa _	inondatio
es documents de ré DDRM	férence sont :			Consultable sur Internet X
lualion de la commu	une av regard d'un plan de p	révention de risques	technolog	jiques [PPRt]
a commune est situ	ée dans le périmètre d'un PP date	!R.f	effet	non X
es documents de ré		PS Well like a but he behave a property of the second seco		Consultable sur internet
~!~~~~!~!~!~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	une au regard du zonage rég 1-461 du 14 mai 1991 modifié relatif			npte de la sismicité
a commune est située	dans une zone de sismicité	zone la zone lb	zone II	zone III non X
ces jointes artographie draits de documents ou c	de dossiers permettant la localisatio	n des immeubles au regal	rd des risque	s pris en compte
PPR CONSULTABLE E	EN MAIRIE, A LA PREFECTURE C	OU A LA DDE	rmanasianus umasuj., .	

CHAOURSE

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	03/05/1984	03/05/1984	16/07/1984	10/08/1984
- inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	20/04/1989	13/05/1989
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	02/01/2003	03/01/2003	30/04/2003	22/05/2003